

Surveillance Chimique sur Biote

Stratégie française
Et expérience du bassin Artois-Picardie
pour les
eaux de surface continentales

Marcus Agbekodo, PhD
Directeur Général Adjoint
Agence de l'eau Artois-Picardie

Contexte général

- **Mise à jour des modalités de suivi des substances dangereuses prioritaires et d'évaluation de l'état chimique pour le second cycle de la DCE des eaux de surface (cf. Directives 2013/39/UE et 2008/105/CE - directive 'NQE')**
- **Une nouvelle matrice de surveillance : le biote**
 - 13 substances à suivre dans le biote**
 - **6 déjà présentes dans la liste des substances prioritaires du 1^{er} cycle DCE** (Hg, HCB, HCBD, PBDE, fluoranthène, HAP)
 - **5 substances introduites par la directive 2013/39** (PFOS, HBCDD, dioxines et PCB DL, heptachlore et époxyde d'heptachlore, dicofol),
 - **Élargissement à 3 substances dont la NQE s'applique sur eau alors que le support n'est pas pertinent** (chloroalcanes C10-C13, DEHP, et pentochlorobenzène)

Compte tenu des coûts associés, et des pressions exercées sur les populations autochtones de poisson, la France envisage de déployer ce suivi uniquement sur un sous ensemble du Réseau de Contrôle de Surveillance, et de recourir aux crustacés quand le suivi poisson n'est pas pertinent (surveillance graduée).

Choix du support biologique

Poissons

- **Poisson par défaut** : chevaine (*Squalius cephalus*), barbeau (*Barbus barbus*), brème commune (*Abramis brama*), perche (*Perca fluviatilis*), gardon (*Rutilus rutilus*)



Bien représentés au niveau national (espèces ubiquistes)
Utilisées par d'autres Etats membres (facilitation des comparaisons)

- **Suivis** à réaliser tous les deux ans et une fois par an
- **Prélèvement** par l'AFB (mutualisation avec les indices poisson IPR) : lot monospécifique de 8 à 10 individus de taille homogène,
- **Analyse** sur filet par des laboratoires agréés au travers des marchés analytiques des Agences de l'eau

Choix du support biologique

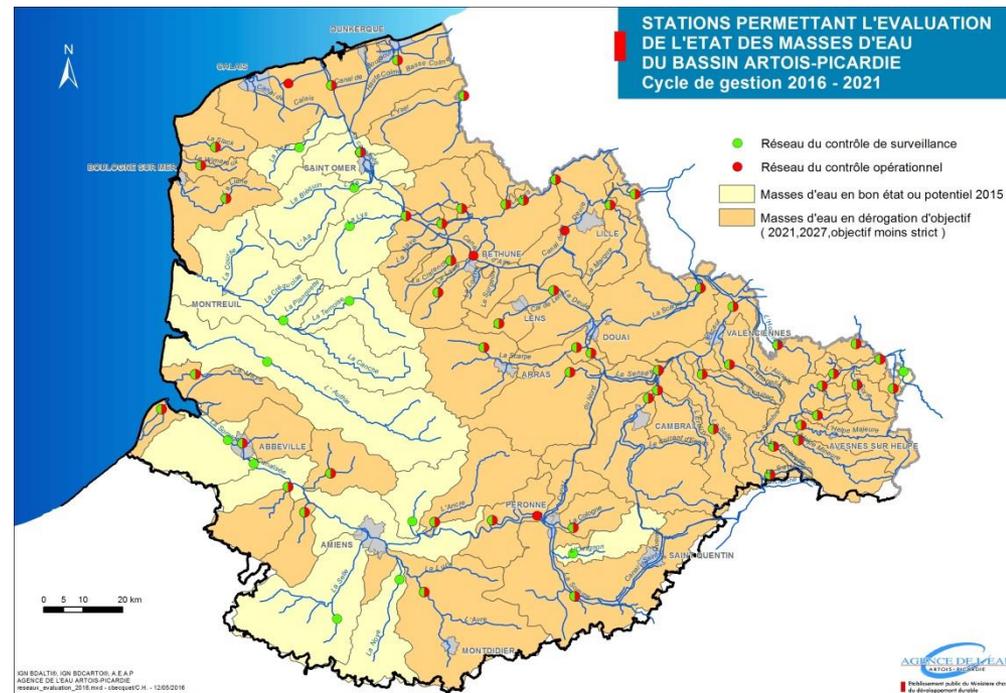
Gammarus

- **Suivi sur gammarus** *Gammarus fossarum* engagé pour :
 - Analyse de substances pour lesquelles les NQE sont définies sur ce taxon (HAP, fluoranthène, DEHP),
 - Extension de la couverture spatiale des suivis biote (suivi de toutes les substances biote),
 - Suivi des sites où le suivi poisson n'est pas envisageable.
- **Suivis** à réaliser tous les deux ans et trois fois par an
- **Prélèvement** par des bureaux d'étude (pose et dépose des cages) pour une exposition de 3 semaines hors période estivales (conditions en O2)
- **Analyse** par des laboratoires agréés



Proposition du bassin Artois-Picardie

- Suivi poisson possible uniquement sur 2 stations des 67 du RCS :
- ➔ Recours au suivi gammare sur l'ensemble des stations RCS
- ➔ Approche progressive :
 - Année 1, campagne 1/3 : suivi de toutes les stations sans *a priori*,
 - Année 2, campagne 2/3 : suivi des stations où les gammares auront survécu durant les 3 semaines d'exposition et après examen des chroniques oxygène dissous



Conclusion

➤ Rationalisation des suivis biote dès la fin du second cycle 2016-2021

MAIS...

- ✓ nécessité d'ajustement des concentrations mesurées sur gammarens au niveau trophique auxquels se rapportent les NQE biote (non disponibles à ce jour)
- ✓ Coût des suivis important : 1,5 M€ par cycle pour le seul suivi gammarens (67 stations x 3 campagnes annuelles x 3 suivis par plan de gestion) et 10 K€ pour le suivi poisson (2 stations x 1 campagne annuelle x 3 suivis par plan de gestion)

➤ Des questions :

- ✓ La capacité des laboratoires à réaliser tous les prélèvements et analyses (peu de laboratoires compétents) ?
- ✓ La capacité des laboratoires à atteindre les seuils visés (30% de la NQE) pour l'ensemble des substances ciblées ?
- ✓ L'impact financier de ces suivis alors que le coût de la surveillance augmente considérablement en eau douce et que les agences sont amenées à contribuer aussi à la surveillance du milieu marin (DCSMM) !